

FAIM & DEVELOPPEMENT

Prospectus complet

<u>Rubriques</u>	<u>Date de la dernière mise à jour</u>
Prospectus simplifié – Compartiment TRESORERIE Partie A	25 mai 2010
Prospectus simplifié – Compartiment TRESORERIE Partie B	5 avril 2010
Prospectus simplifié – Compartiment EQUILIBRE Partie A	29 avril 2010
Prospectus simplifié – Compartiment EQUILIBRE Partie B	5 avril 2010
Prospectus simplifié – Compartiment HORIZON Partie A	16 novembre 2009
Prospectus simplifié – Compartiment HORIZON Partie B	5 avril 2010
Note détaillée	25 mai 2010
Règlement	30 octobre 2009

FAIM & DEVELOPPEMENT - TRESORERIE

Prospectus simplifié

Partie A statutaire

Présentation succincte

Code ISIN	FR0007391305
Dénomination	FAIM & DEVELOPPEMENT –TRESORERIE
Forme juridique	FCP de droit français
Compartiment / nourricier	FAIM & DEVELOPPEMENT – TRESORERIE est un compartiment du FCP FAIM & DEVELOPPEMENT
Société de gestion	ECOFI INVESTISSEMENTS
Dépositaire	CREDIT COOPERATIF
Conservateurs	CREDIT AGRICOLE TITRES (actifs autres que monétaires) CREDIT COOPERATIF (actifs monétaires)
Déléataire(s) Gestion comptable	GIE USCC (« Union des Sociétés du Crédit Coopératif »)
Commissaire aux comptes	KPMG
Commercialisateur	ECOFI INVESTISSEMENTS - Groupe CREDIT COOPERATIF

Information concernant les placements et la gestion

Classification Obligations et autres titres de créances négociables libellés en euro

OPCVM d'OPCVM Inférieure à 50 % de l'actif net

Objectif de gestion

L'objectif du FCP est d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative en offrant une performance égale à l'EONIA diminuée des frais de gestion.

Indicateur de référence EONIA OIS

L'indice EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque européen.

Stratégie d'investissement

Le compartiment est spécialisé dans la gestion des obligations et titres de créances négociables de la zone euro. Le portefeuille est exclusivement investi en obligations et en titres de créances négociables émis par des Etats de la zone Euro et des émetteurs privés (y compris à travers des pensions sur titres) en direct ou à travers d'autres OPCVM.

Le processus de gestion repose sur les considérations de la société de gestion ou du gérant en matière de perspectives macroéconomiques et de dynamique des taux d'intérêt à court et moyen terme, en vertu desquelles le gérant prend des positions, à l'achat comme à la vente, sur les émissions obligataires en jouant sur les rendements et les échéances.

Le portefeuille est investi en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire émis par les entreprises privées libellés en euros. Au moment de leur acquisition, les émetteurs éligibles doivent bénéficier d'une notation délivrée par l'agence Standard & Poor's, ou une agence équivalente, ne pouvant être inférieure à « BBB- » ; les émetteurs possédant une note inférieure à « AA- » auront en tous les cas une durée de vie inférieure à 3 ans. La part des émetteurs dont la notation est inférieure à « BBB- » ou est inexistante, est en permanence plafonnée à 10 % de l'actif, que la notation ou l'absence de notation ait existé au moment de l'investissement ou résulte d'une révision à la baisse du rating.

Le fonds pourra investir en instruments de titrisation français et étrangers (obligations, parts de FCC et équivalent), libellés en euro et représentatifs de prêts de toutes natures accordés par les établissements de crédit (prêts hypothécaires, prêts aux entreprises, prêts à la consommation...) ou de créances d'entreprises privées (crédit clients...). La sélection de ces titres repose sur l'analyse du risque crédit par la société de gestion. Ces actifs sont utilisés en diversification du portefeuille dans la limite de 10 % de l'actif. Leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion est donc modérée.

Le compartiment a pour particularité de contribuer à la dotation en moyens financiers de personnes morales françaises non cotées ayant la qualité d'acteur **solidaire**. Il peut s'agir notamment d'organismes intervenant dans le domaine de l'aide au développement des relations nord / sud, distribuant du micro-crédit, d'entreprises qui privilégient la réinsertion de personnes handicapées ou en situation de grande exclusion, ou encore de maisons de retraites à but non lucratif. Les investissements solidaires directs ne peuvent représenter plus de 5 % du portefeuille.

Les placements en devises autres que l'euro sont strictement prohibés.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré est comprise entre « 0 » et « 1 », étant précisé que la sensibilité représente la variation à la baisse de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt à la hausse.

L'utilisation de produits dérivés porte sur des opérations d'échange de taux d'intérêts (swaps) permettant d'échanger soit une rémunération à taux fixe contre une rémunération à taux variable, soit une rémunération à taux variable contre une rémunération à taux fixe. Le suivi de l'engagement sur les instruments financiers à terme est calculé selon la méthode linéaire.

Les OPCVM français ou coordonnés, classés dans la catégorie « monétaire euro », gérés par ECOFI INVESTISSEMENTS sont éligibles à l'actif du compartiment et sont employés au titre du placement de la trésorerie quotidienne de l'OPCVM.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risques significatifs :

- **Risque de taux** : risque d'une baisse de la valeur des obligations, et donc du portefeuille, provoquée par une augmentation des taux d'intérêt ;
- **Risque de perte en capital** : l'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement recouvré lors du rachat ;

- Risque crédit : il comprend le risque de défaut (qui pèse sur un créancier de voir son débiteur ne pas être en mesure d'honorer les engagements qu'il a contracté à son égard) et le risque de dégradation de signature (réduction de la notation délivrée par une agence spécialisée). La survenance d'un défaut comme la dégradation de la notation d'un émetteur, peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Risque lié aux investissements solidaires :

- par nature, les émetteurs solidaires ne sont pas cotés et les instruments financiers qu'ils émettent sont peu liquides ;
- ces instruments financiers sont émis à des conditions de rémunération inférieures à celles des entreprises commerciales dans la mesure où des critères particuliers d'analyse de nature extra-financière entrent en ligne de compte dans la décision d'investissement (prise en compte du rôle social joué par l'émetteur).

Risques accessoires:

- risque de contrepartie
- risque d'investissement en titrisation

Pour plus de détails sur les risques, il convient de se reporter aux mentions contenues dans la note détaillée de l'OPCVM.

Garantie ou protection

Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Le fonds s'adresse aux investisseurs de toutes natures : personnes physiques, personnes morales (entreprises, associations, institutionnels), qui souhaitent combiner placement financier, à travers un support d'investissement offrant une rémunération régulière de leurs liquidités, et don à des organismes caritatifs engagés sur le terrain de l'aide au développement.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et sur un horizon de un an mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du présent OPCVM.

La durée de placement recommandée est de un an.

Information sur les frais, commissions et la fiscalité

Frais et commissions

- Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

● Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- une part des revenus des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres facturées à l'OPCVM aux conditions de marché.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais, hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Maximum = 0,50 % TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

Pour toute information complémentaire, les souscripteurs peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est assimilé à un rachat suivi d'une nouvelle souscription, et est soumis du point de vue fiscal au régime des plus ou moins-values.

Informations d'ordre commercial

Conditions de souscription et de rachat

La centralisation des ordres est effectuée chaque jeudi de bourse à Paris à 10H00 par l'établissement dépositaire :
CREDIT COOPERATIF
33, rue des 3 Fontanot
92000 NANTERRE

Toutefois, l'OPCVM ne fait l'objet d'aucune centralisation des ordres de souscription et de rachat lors des jours fériés légaux en France. Quand le jour de centralisation des ordres est un jour férié légal en France, les opérations de centralisation sont avancées au jour ouvré précédent.

Les ordres de souscription et de rachat sont exécutés à cours inconnu, c'est-à-dire sur la base de la première valeur liquidative établie après l'exécution. Les parts sont fractionnées en millièmes. Toutefois, la première souscription ne peut être inférieure à une part.

Date de clôture de l'exercice

Les comptes annuels sont arrêtés le dernier jour de bourse de chaque mois de septembre.

Affectation du résultat

La moitié des sommes distribuables de l'exercice est distribuée, annuellement, sous forme de don en espèces, aux organismes partenaires du compartiment. L'autre moitié est capitalisée.

Modalités du partage :

Le compartiment TRESORERIE est un compartiment de partage. La moitié du résultat distribuable de chaque exercice est directement versée sous forme de don aux organismes partenaires qui ont pour mission d'aider les initiatives économiques dans les pays en voie de développement.

L'organisme bénéficiaire est choisi par le porteur au moment de sa souscription.

Organismes bénéficiaires

Identité	Adresse	Site internet
AGIR abcd Association Générale des Intervenants Retraités - Actions de Bénévoles pour la Coopération et le Développement	8, rue Ambroise Thomas 75009 Paris	www.agirabcd.org
CCFD Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement	4, rue Jean Lantier 75001 Paris	www.ccfcd.asso.fr
CIMADE	176, rue de Grenelle 75007 Paris	www.cimade.org
Comité Français de Solidarité Internationale	32, rue Le Peletier 75009 Paris	www.cfsi.asso.fr
Communauté du Chemin Neuf	10, rue Henri IV 69287 LYON CEDEX 02	www.chemin-neuf.org
Frères des hommes	9, rue de Savoie 75006 Paris	www.fdh.org
Institut Belleville	4, boulevard de la Villette 75019 Paris	www.cfdt.fr
Terre des Hommes - France	4, rue Franklin 93200 Saint-Denis	www.terredeshommes.asso.fr

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est établie hebdomadairement le jeudi. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent et porte la date dudit jour férié. Dans ce cas, la valeur liquidative intègre alors les intérêts courus jusqu'au dernier jour férié compris.

En outre, la valorisation de l'OPCVM peut ne pas être effectuée lorsqu'une majorité de lignes du portefeuille n'a pu être cotée du fait de la fermeture des marchés financiers sur lesquels les titres sont négociés.

Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutoires (veille de jours fériés, notamment le 31 décembre), des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives font l'objet de la même diffusion que les valeurs liquidatives habituelles mais ne peuvent, à la différence de celles-ci, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, du dépositaire et du commercialisateur, notamment sur le site internet www.ecofi.fr.

Devise de libellé des parts

Code ISIN	Affectation des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement	Première souscription minimale	Valeur d'origine
FR0007391305	Capitalisation et distribution	EUR	Tous souscripteurs	En millièmes	Une part	1.000 F (152,45 €)

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le	8 novembre 1983
Le compartiment « TRESORERIE » a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le	8 novembre 1983
Le compartiment a été créé le	1 ^{er} décembre 1983
Sur la base d'une valeur de souscription égale à 1.000,00 F (152,45 €)	

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
48, rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS
Tél : 01.44.88.39.00 - Fax : 01.44.88.39.29 – email : contact@ecofi.fr

Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS et plus particulièrement auprès du service Clients.

Date de publication du prospectus :

25 mai 2010

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

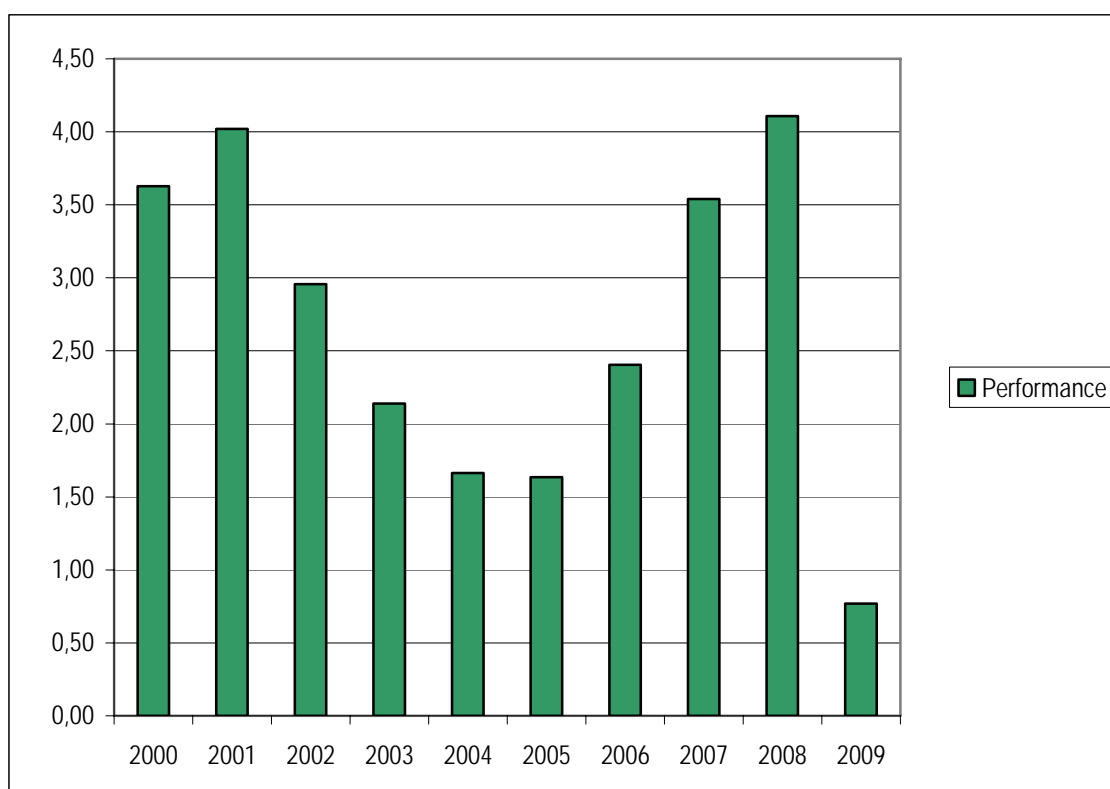
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

FAIM & DEVELOPPEMENT - TRESORERIE

Prospectus simplifié

Partie B statistique

Performances de l'OPCVM au 31 décembre 2009



Performances annualisées (selon la méthode actuarielle et revenus réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	0,77%	2,78%	2,48%
Indice de référence	0,73%	2,90%	2,75%

Indice de référence : EONIA OIS

Remarque : Avant le 20/04/2006, date du passage au prospectus, la gestion de l'OPCVM n'était pas corrélée à celle de l'indice. Cependant, la gestion mise en œuvre antérieurement peut être comparée a posteriori à l'indice.

AVERTISSEMENT RELATIF AUX PERFORMANCES : les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009 (en %)

Frais de fonctionnement et de gestion	0,50
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,07
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,07
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	0,00
- commission de mouvement	0,00
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,57

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment des frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	1%
Obligations	1%
TCN	13%

Commentaires :

- Les statistiques de transactions avec les sociétés liées sont établies sur la base des transactions réalisées par l'ensemble des OPCVM dont Ecofi Investissements est société de gestion statutaire.
- Le périmètre des sociétés liées a été défini de manière élargie incluant l'ensemble des entités du groupe Banque Populaire.
- Les opérations sur titres de créances négociables (TCN) ont été traitées avec le Crédit Coopératif pour près de 13,35%. Elles correspondent à des titres à court terme (moins de 3 mois) et ne portent pas sur des titres émis par le Crédit Coopératif. Dans un but de transparence, le courtage correspondant à ces opérations est supporté par la société de gestion et non pas par les OPCVM.

Dernière mise à jour en date du
5 avril 2010